

19 octobre 2017 à 14h30 – Hôtel de Ville de Berre l'Etang

REUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

POUR LES ETABLISSEMENTS COMPAGNIE PETROCHIMIQUE DE BERRE SAS (CPB), BASELL POLYOLEFINES France SAS (BPO), LYONDELLBASELL Services France SAS (LBSF) à Berre l'Etang et au PORT DE LA POINTE, COMPAGNIE DE DISTRIBUTION DES HYDROCARBURES (CDH), BUTAGAZ à Rognac, BRENNTAG à Vitrolles et STOGAZ à Marignane

Compte Rendu

M. MARTINET, Maire de Berre l'Etang, introduit la réunion et remercie l'ensemble de l'assistance, puis cède la parole à M. ANDREONI, Président de la Commission de Suivi de Site (CSS) et Maire Honoraire de Berre l'Etang.

M. ANDREONI remercie l'ensemble des exploitants pour leurs présentations à venir ainsi que les services de l'Etat qui seront les maîtres d'œuvre des éléments présentés lors de cette réunion.

Parmi les nombreux points à l'ordre du jour, cette CSS traitera principalement, outre les traditionnels « bilans de sécurité des industriels », des dernières évolutions réglementaires relatives aux PPRT et CSS, et abordera également l'état d'avancement et les perspectives du PPRT du Pôle Pétrochimique de Berre.

1/ APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES DERNIERES REUNIONS

M. ANDREONI demande à l'assemblée si elle a des observations, compléments ou rectifications à apporter aux derniers comptes rendus de la CSS.

En l'absence de réponse, les comptes rendus sont donc approuvés.

2/ BILANS DE SECURITE DES INDUSTRIELS

2.1- CPB / BPO / LYONDELLBASELL / CDH :

(M. GOY)

M. GOY, Directeur HSEIQ du site pétrochimique de Berre, présente le bilan des actions significatives en termes de prévention des risques et incidents recensés depuis la dernière CSS.



Bilan_SGS_2016_CS
S_2017_CPB

Il rappelle le principe des fiches G/P (Gravité/Perception). Pour rappel, une fiche G/P est produite lorsque des nuisances sont perceptibles depuis l'extérieur (bruit, nuisances olfactives, fumées noires...).

Le bilan fait état de 38 fiches G/P pour l'année 2016 et de 26 jusqu'à fin septembre 2017.

L'essentiel des fiches G/P émises est dû, soit à des arrêts programmés pour maintenance (43%), soit à des incidents techniques dus à des défaillances d'équipements.

Au niveau de la prévention des risques, 5230 k€ ont été investis en vue d'améliorer la prévention des risques en 2016, avec notamment :

- Amélioration / remplacement de soupapes de sécurité ;
- Remplacement du système de conduites d'une des chaudières principales qui fabrique la vapeur Haute Pression (HP) pour le Vapocraqueur ;
- Remplacement de l'automate de sécurité du Port de la Pointe ;
- Début de la mise en conformité des stockages de liquides inflammables.

Les perspectives 2017 font état de 9510 k€ d'investissement :

- Remplacement d'un agent anti-collant toxique CMR¹ (ATMER) par un autre agent (PEK) utilisé sur l'unité Polypropylène, réputé non CMR ;
- Amélioration des prises d'échantillons pour réduire le risque d'exposition des travailleurs ;
- Suite du projet de remplacement du contrôle commande (CNC) et des modifications de la chaudière F1101 des Utilités du secteur Aubette ;
- Amélioration de la détection gaz autour des stockages GPL ;
- Etude du projet RTO (régénérateur thermique oxydant). Il s'agit d'un réacteur thermique qui est là pour oxyder à très hautes températures les espèces organiques qui peuvent être présentes dans les gaz émis par l'unité Kraton ;
- Sûreté du Pôle (suite des actions supra mentionnées) ;
- Mise en conformité de l'unité de déchargement de wagons rail nécessaires à l'unité DIB (suite) ;
- Mise en conformité des stockages de liquides inflammables (suite).

Bilan du Système de gestion de la sécurité 2016-Q3 2017 :

M. GOY présente les grandes lignes de ce bilan :

- Ajustement de la PPAM² pour la prise en compte de l'ISO 50001 en février 2017 ;
- Grand Arrêt 2016 sans accident de personne et sans perte de confinement durant les phases d'arrêt et de redémarrage ;
- Renforcement de la culture Sécurité procédé du site. Ce programme sera poursuivi en 2018 ;
- Pertes de confinement Sécurité des procédés : 3 en 2016 et 1 à fin septembre 2017 ;
- Démarrage de barrières hydrauliques mises en place au Grand Vallat et extension de la barrière Cabot. Ces barrières sont faites pour piéger et récupérer les pollutions historiques des sols et sous-sols ayant migrées dans la nappe souterraine ;
- Nomination de M. GOY au poste de Manager HSEIQ en juillet 2016.
- M. GOY évoque également le dossier PPRT :

- ➔ 4 réunions techniques en 2016 et 4 en 2017 (avec intégration de la notion de Plateforme économique ➔ intérêt en termes de revitalisation) ;
- ➔ 3^{ème} réunion des POA³ le 22/06/2017.

- Concernant les études de danger (EDD) :
 - ➔ Les études de réduction des risques ont été réalisées dans le cadre du PPRT : modification à la baisse des aléas ;
- PAC (Porter à Connaissance) marquants :

¹ Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique.

² Politique de Prévention des Accidents Majeurs.

³ Personnes et Organismes Associés.

- ➔ 2016 : compléments dossiers Projets rationalisation (zones de stockage, pipes...), suite à l'arrêt de la Raffinerie ;
- ➔ 2017 : nouvelles activités, avec le Régénérateur Thermique Oxydant (RTO) et le « PEK » pour l'unité Polypropylène.

M. GOY fait un point sur les incidents :

- 5 incidents notables de Sécurité Procédé / Environnement en 2016 :
 - Avril : fuite de soude, contenue dans la cuvette de rétention. Cet évènement a été sans impact pour l'environnement et la soude a été récupérée ;
 - Juillet : pollution de la nappe souterraine par du CVM¹ au nord du site. Il n'y a pas eu de mesures de concentration ayant excédé les valeurs limites de potabilité de l'eau. De plus, mise en place d'un certain nombre de puits de contrôle supplémentaires à proximité immédiate des riverains². Au bout de quelques semaines, il a été constaté une diminution rapide de la concentration en CVM. Un arrêté préfectoral de mesures d'urgences a été pris en ce sens début août 2016 pour encadrer les actions associées au traitement et au suivi de cette pollution ;
 - Août : fuite de produit à base de xylène dans l'unité Additifs. Cette fuite a été traitée sur place ;
 - Septembre : Le POI³ du site a été déclenché pour une fuite de CVM gazeux due à une corrosion de ligne sur un réservoir de stockage sous-pression de l'unité de fabrication de PVC au nord du site pétrochimique. Il n'y a pas eu de détection de CVM en dehors des limites du site.
 - Décembre : pollution de la nappe souterraine au Port de la Pointe par du benzène. Suite à la fuite d'un bac de stockage de produit contenant du benzène ayant nécessité la mise en place d'une barrière pour pomper la pollution (marquage important en benzène) qui était imprégnée dans le sol et qui migre vers la nappe souterraine afin de la traiter et d'éviter qu'elle se retrouve à l'étang.
La réparation du bac a été faite et l'inspection du 2^{ème} bac jumeau contenant des hydrocarbures avec des teneurs importantes en benzène notamment a été effectuée et n'a pas révélé le même dysfonctionnement que sur le 1^{er}.
- 2 incidents notables à ce jour en 2017 :
 - 12 Août : la sécurité de niveau haut d'un ballon de gaz qui a activé la mise en sécurité des fours du vapocraqueur (générant une torche bruyante et des fumées noires avec un large impact sur les communes environnantes).
Cela a été dû à 2 déclenchements successifs du Vapocraqueur. En effet, le ballon, qui normalement doit être rempli de gaz, l'a été par du GPL (liquide), ce qui a engendré la mise en sécurité donc l'arrêt des 9 fours en service, et donc, l'envoi des gaz craqués à la torche.
Compte-tenu des niveaux d'inventaire et de la perturbation que cet incident a générée, l'ensemble du site s'est retrouvé à l'arrêt.
 - 21 Août : fuite importante d'acide sulfurique due à une corrosion externe d'une ligne, contenue sur aire dallée (c'est-à-dire, contenue sur le site et collectée sur les aires étanches).

¹ Chlorure de Vinyle Monomère.

² Avec une utilisation alimentaire de cette eau.

³ Plan d'Opération Interne.

- Dépassement réglementaire des rejets SO₂ dans les cheminées des chaudières UCA (qui fabriquent de la vapeur HP pour le Vapocraqueur).
Mise en place d'un plan d'action (fin 2016) présenté à la DREAL mais qui se révèle malheureusement inefficace, fondé sur l'alimentation d'une matière première (LCO¹) qui coûte plus cher avec une teneur en soufre plus basse. La conjoncture actuelle fait que les teneurs en soufre dans les charges entrantes à craquer du vapocraqueur (naphta et condensats) ont monté. Il s'agit là d'un point important pour l'avenir du site, afin de satisfaire à cette norme réglementaire. LyondellBasell y travaille mais la solution technique n'est pas identifiée.
- Septembre 2017 : détection dans la nappe souterraine de CVM et de VCH². Ces deux composés ont été détectés en limite de site, du côté du quartier de La Molle.
Les prélèvements effectués dans certains puits de contrôle révèlent des valeurs au-delà des limites autorisées notamment pour le VCH. Il y a donc un point à traiter avec les autorités concernant cette substance tout particulièrement.
Dans ce secteur (urbanisé), cette nappe souterraine n'est heureusement pas utilisée normalement à des usages d'eau potable car les riverains potentiellement impactés sont alimentés par le réseau d'eau de la ville, mais il n'est pas exclus que d'autres usages soient dévolus pour cette nappe (arrosage, piscines, ...). Il s'agit donc là d'un réel sujet à traiter rapidement en concertation avec toutes les autorités dont l'Agence Régionale de Santé (ARS).

INTERVENTIONS :

M. AMPRIMO (MAIRIE DE BERRE L'ETANG - COLLEGE COLLECTIVITES):

Demande des précisions au sujet des nuisances sonores subies durant l'été. Les rejets émis par les torches ont été vraiment très désagréables. Ce bruit très fort a été ressenti par les habitants du secteur durant un bon mois au moins.

Il indique avoir contacté le numéro Vert dédié du site pétrochimique et la réponse qui lui a été faite était de patienter car les bruits étaient dus aux travaux en cours sur le site.

Cela était particulièrement pénible car, en dépit des fortes chaleurs estivales, les riverains ont été contraints de fermer portes et fenêtres.

M. GOY (LYONDELLBASELL- COLLEGE EXPLOITANTS):

Profite de cette question pour revenir sur les nombreuses plaintes reçues par le site.

M. GOY fait un point sur les plaintes :

- 29 plaintes enregistrées en 2016 pour bruit et nuisances dues aux torches.
Ces plaintes sont notamment apparues lors du redémarrage du Vapocraqueur car il y a eu deux arrêts dus à une défaillance de l'alimentation en gaz naturel. Ce problème a été identifié, une amélioration est en cours, mais cela a généré plusieurs torches noires car le Vapocraqueur était quasiment à pleine capacité lors des incidents ayant entraîné la mise en sécurité de l'unité.
- 28 plaintes enregistrées à fin septembre 2017.
Il y a eu plusieurs épisodes importants de torchages (bruit et nuisances visuelles).
 - 11 / 12 Août 2017 : l'arrêt du Vapocraqueur le 12/08 est dû à un système de mesure de vitesse sur la turbine du compresseur de propylène qui était

¹ Light Combustible Oil.

² Vinylcyclohexène (càd, dimère butadiène).

défaillante. LyondellBasell a profité de cet arrêt pour régler le problème définitivement.

- 29 Mai 2017 : suite à l'arrêt d'une des chaudières du secteur Aubette, au nord du site (F145) qui brûle des composés liquides¹, résidus fatals du vapocraqueur. Cette chaudière a eu une fuite importante côté vapeur et a dû être arrêtée pour maintenance.

Suite à cet arrêt, les composés liquides n'ont pu être brûlés² et LyondellBasell a remarqué un certain nombre de dégâts sur cette chaudière (tubes en mauvais état). Le plan de réhabilitation de cette chaudière était prévu pour 2019. Cet arrêt a duré, et à chaque redémarrage après avoir effectué les réparations nécessaires, une nouvelle fuite apparaissait. Par conséquent, il a fallu brûler le vinylacétylène à la torche, ce qui n'est pas « normalement » prévu, ce qui a engendré des fumées noires. Pour limiter l'impact de ces fumées noires, de la vapeur a donc été injectée mais a généré du bruit.

Cela a permis à LyondellBasell de mesurer l'impact que ce process aurait lors de l'arrêt maintenance de la chaudière F145 prévue en 2019, qui devrait durer 9 mois. Ce point sera donc résolu par LyondellBasell d'ici là.

- Entre le 11 et le 15 Août 2017 : la torche du Vapocraqueur a fonctionné deux fois à pleine charge. Là aussi, le bruit était très important.

M. GOY évoque 8 arrêtés préfectoraux de mises en demeures DREAL (dont 2 clôturées) :

- 4 concernent les sphères de GIL³ (unités PVC, KRATON, Vapocraqueur et Extraction Butadiène) ;
- 2 concernent les conformités des cuvettes de rétention (unités DIB, Additifs) ;
- 2 concernent le Port de la Pointe.

2 MED ont été clôturées, les 6 autres sont finalisées et en attente de clôture par la DREAL.

M. GOY évoque les exercices internes du site. Il s'agit des programmes d'exercices des équipes d'intervention (pompiers, pompiers auxiliaires).

- 57 PMI⁴ réalisés en 2016, soit environ 1 par semaine.
Les scénarios sur lesquels les équipes sont entraînées, sont préparés. Le but est d'être sûr que les équipes, en ayant préparé le scénario, soient prêtes à faire face à une situation réelle.
- 38 PMI réalisés en 2017.
 - 1 PSI, relatif à une fuite sur un pipe d'éthylène dans la zone de Fos-sur-Mer.
 - 2 Plans d'Opération Interne (POI).

M. GOY aborde ensuite les retours d'expérience du groupe.

Le Groupe LyondellBasell, compte-tenu des incidents/accidents qui peuvent se produire dans les autres usines du groupe mondial, émet un certain nombre de directives (ou « Advisories ») visant à partager ces retours d'expérience avec toutes les usines du groupe.

Un point est également fait sur les audits :

- Certification AFAQ 2016 & 2071. LyondellBasell est un des seuls groupes à avoir la quadruple certification (ISO9001 – ISO14001¹ – OHSAS18001² et ISO50001³).

¹ Vinylacétylène (VAC) et essence à brûler.

² Les composés liquides sont normalement stockés lorsque l'arrêt est de courte durée, puis brûlés lors du redémarrage.

³ Gaz Inflammables Liquéfiés.

⁴ Plan de Maîtrise Incident.

- Grosse activité des audits internes et des audits sécurité.
- Audit important du Groupe LyondellBasell (avril 2015).

Concernant les inspections DREAL :

- 17 en 2016 et 10 en 2017.

Concernant les rejets atmosphériques, LyondellBasell est un contributeur significatif en termes de rejets de CO₂ (1,05 t/an).

De plus, les rejets de SO₂⁴ doivent être diminués, suite à l'arrêté ministériel qui a du mal à être respecté aujourd'hui.

Un des points qui occupe fortement le site actuellement et qui va prendre de l'importance, est la réduction des COV⁵ et notamment les CMR qui sont des produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques comme le benzène et le butadiène.

LyondellBasell s'est engagé sur deux points :

- ➔ Réduire les émissions fugitives (campagnes de mesures plus rapprochées) ;
- ➔ Programmer des mesures de toutes les émissions non canalisées et qui ne sont pas suivies actuellement de façon précise.

Concernant les rejets aqueux, il n'y a pas eu de dépassements des valeurs maximales admissibles pour les rejets en MES⁶, hydrocarbures totaux ou DCO⁷.

M. GOY ne soulève pas de problèmes particuliers concernant les déchets. Le site est plutôt dans une dynamique de diminution.

M. GOY évoque les principales actions engagées dans le domaine de l'environnement pour 2017 et 2018 :

- Réduction des émissions atmosphériques de polluants sur les COV (centrée sur le 1-3 butadiène et le benzène) ;
- Respect des exigences liées aux émissions de SO₂ ;
- Réduction des nuisances sonores liées au fonctionnement des torches ;
- Renforcement de la prévention des fuites sur les réseaux enterrés et remédiation des pollutions identifiées.

Il fait également un point sur les investissements 2016-2020 :

- Mise en place de brûleurs bas NOx sur la chaudière F1102 ;
- Le même investissement est réalisé sur la chaudière F1101, qui est arrêtée depuis une dizaine de jours, et sur laquelle sera réalisé un passage au gaz avec des brûleurs bas rejets en NOx ;
- Fiabilisation du réseau gaz sur les Utilités de la Chimie ;
- Réduction de la consommation de vapeur du Vapocraqueur. Il s'agit de projets majeurs réalisés pendant le Grand Arrêt, où les turbines du compresseur de gaz craqués et du compresseur de propylène ont été remplacées par des turbines à haute efficacité énergétique. La consommation de vapeur du Vapocraqueur a baissé d'environ 20% ;

¹ Environnement.

² Sécurité au standard américain.

³ Gestion de l'énergie.

⁴ Dioxyde de soufre.

⁵ Composés Organiques Volatils.

⁶ Matières en Suspension.

⁷ Demande Chimique en Oxygène.

- Utilisation de gasoil craqué (produit par la Vapocraqueur) comme combustible de secours en lieu et place du fioul qui était déchargé au Port de la Pointe pour alimenter le site ;
- Fiabilisation de la chaudière F143 en 2017.

Enfin, il aborde le programme 2017 de réduction des risques :

- LyondellBasell va réaliser un certain nombre de modifications, dont certaines seront effectuées au prochain arrêt en 2022. Cela rentre dans le cycle des 5 ans pendant lequel LyondellBasell a pour objectif de revoir tous les risques procédés des unités.
- Renforcement de la culture Sécurité, avec mise en place d'exercices sécurité. Par exemple, en juillet 2016, un exercice inopiné de type franchissement de clôture a été réalisé avec un retour d'expérience satisfaisant ;
- Remédier aux situations de pollution des eaux souterraines dans les secteurs Canourgues, Port de la Pointe (fuite bac coupe C6 supra présentée), secteur PVC et secteur de La Molle (CVM, VCH).

INTERVENTIONS :

M. NEVIERE (MNLE- COLLEGE RIVERAINS):

L'augmentation de la teneur en soufre des charges qui a été évoquée, pose problème afin de respecter les valeurs limites d'émission. Serait-il possible de savoir de quelles charges il s'agit et si cette situation va perdurer ?

M. GOY (LYONDELLBASELL- COLLEGE EXPLOITANTS):

Cette question concerne le Vapocraqueur. Le Vapocraqueur de Berre a cette particularité d'être très flexible car il peut craquer des charges comme le butane ou le propane qui sont exemptes de soufre. Il peut aussi craquer des charges liquides comme le naphta, et également des condensats (depuis 2013).

Les condensats sont des produits naturels, liquides lourds issus des puits de forage de gaz. Ces produits sont assez proches d'une coupe gasoil. Du fait d'être naturels, ces condensats ont une qualité variable et peuvent par exemple contenir du mercure.

La teneur en soufre des condensats disponibles sur le marché, est passée d'environ 50 à 100 ppm¹ dans les années 2014/2015/2016 à des valeurs pouvant dépasser les 500 ppm. Ce sont des valeurs qui ne sont pas forcément maîtrisées car le produit ne sort pas d'un hydrotraitement industriel.

La possibilité de retrouver sur le marché des condensats à basse teneur en soufre existe, mais les prix augmentent en conséquence. Ce sont des faits subis et dépendant des fluctuations du marché.

Les possibilités qui s'offrent aujourd'hui à LyondellBasell sont de plusieurs ordres : soit laver les fumées qui contiennent du SO₂ en sortie de chaudière, soit exporter les résidus de craquage des charges liquides contenant ce soufre.

Le soufre contenu dans le naphta ou les condensats, se retrouve dans les résidus du Vapocraqueur. C'est ce résidu-là qui est brûlé dans les chaudières hautes pression et qui génère le SO₂ dans l'atmosphère. Ce combustible liquide (résidus de craquages) devrait peut-être être exporté au lieu d'être brûlé dans les chaudières, ce qui signifie être complètement dépendant du gaz, en termes d'alimentation des chaudières.

¹ C'est-à-dire, g/m³.

M. TASSY (MAIRIE DE GIGNAC-LA-NERTHE- COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES):

Par rapport aux incidents évoqués précédemment et liés aux rejets gazeux et/ou liquides (sans impacts au niveau de la santé ou de l'environnement), la quantité de ces rejets (soude, CVM...) n'est pas mentionnée. Sachant que le CVM est cancérigène, ces éléments sont importants.

Deuxièmement, concernant le secteur de la Molle, s'agit-il d'un incident ou d'une pollution résiduelle ?

M. GOY (LYONDELLBASELL- COLLEGE EXPLOITANTS):

La fuite de soude, qui s'est échappée du bac, représente 15 t. Elle a débordé dans la cuvette de rétention puis dans les caniveaux et a enfin été dirigée vers la station de traitement des eaux à l'intérieur du site. Il n'y a eu aucun impact humain ni environnemental.

En revanche, la fuite de CVM gazeux du 16/09/2016, inférieure à 100 kg, s'est dispersée dans l'atmosphère. L'une des premières actions prises, avec le concours des pompiers et des pompiers auxiliaires, en limite de site et compte-tenu des vents dominants, a été de mesurer spécifiquement les concentrations en CVM dans l'atmosphère. Les valeurs limites de concentration admissibles n'ont jamais été dépassées.

Quant aux substances liquides, les pollutions actuelles (CVM, VCH...) constatées dans les eaux souterraines migrent lentement vers La Molle.

Elles seraient dues à deux phénomènes :

- *Fuite d'un égout enterré qui véhicule des effluents procédés venant de l'unité PVC. Cela explique que le CVM se retrouve dans la nappe souterraine. Les évaluations hydrogéologiques réalisées, confirment un pic d'intensité de fuite localisé à l'endroit du collecteur. Cela signifie qu'il y aurait un débit de fuite important à partir de cette conduite qui génère du CVM dans la nappe souterraine.*
- *En même temps, ce débit d'eau pousserait un certain nombre de substances historiques (COD¹, VCH) contenues dans les sols et les sous-sols suite à d'anciens incidents de fonctionnement.*

M. AMPRIMO (MAIRIE DE BERRE L'ETANG - COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES):

Cet épandage a-t-il un rapport avec les 8 puits que vous suivez depuis plusieurs années ? Peuvent-ils à nouveau récupérer cette fuite ?

M. GOY (LYONDELLBASELL- COLLEGE EXPLOITANTS):

En limite de site, LyondellBasell dispose de deux puits de pompage dans le secteur concerné. Si on essaie de drainer cette pollution depuis les puits existants, il est certain que le débit de tirage sera insuffisant pour capter cette pollution. LyondellBasell est en train d'en ajouter un certain nombre afin de mettre en place des plus gros débits de soutirage de nappe (dont les hydrocarbures sont traités par la suite en interne). En cas d'échec, la solution finale serait la mise en place d'une barrière hydraulique pour rabattre la nappe sur une plus grande longueur continue.

Les teneurs en CVM relevées sont inférieures aux valeurs limites de risque sanitaire calculées, en revanche, ces limites sont dépassées pour le VCH. Il s'agit là d'une réelle préoccupation même si dans le secteur concerné, l'eau de la nappe n'est pas utilisée à des fins d'alimentation en eau potable (secteur desservi par le réseau d'alimentation en eau potable de la SEM). Or, il n'est pas exclu que l'eau

¹ Cyclooctadiène, issu d'une ancienne unité d'extraction de butadiène (arrêtée depuis).

de la nappe soit utilisée pour d'autres usages (arrosage de jardins, potagers, piscines...).

MME LENOIR (MAIRIE DE ROGNAC):

Concernant le dépassement en SO₂, la DREAL vous a-t-elle signifié un délai de mise en conformité ?

M. GOY (LYONDELLBASELL- COLLEGE EXPLOITANTS):

Lorsque le site a constaté qu'il était non-conforme sur les rejets atmosphériques en SO₂, les produits de charge du vapocraqueur achetés (naphta et condensats) contenaient très peu de soufre. Un bilan a été fait et a permis de comprendre que le soufre que l'on retrouve à l'atmosphère au travers du SO₂, provient d'un hydrocarbure (le LCO) ajouté pour diluer les produits lourds fabriqués par le Vapocraqueur.

LyondellBasell a pris l'engagement, suivi en cela par la DREAL, d'approvisionner à partir de décembre 2016 / janvier 2017, un LCO à très basse teneur en soufre (moins de 0,1% de soufre contre 0,6% actuel).

Le surcoût d'exploitation que cela représente sur une année est de l'ordre de 1000 k€.

Avec l'approvisionnement de ce LCO à basse teneur en soufre, il a été constaté que les teneurs en SO₂ mesurés dans les rejets atmosphériques des cheminées des chaudières avaient effectivement diminué jusqu'en mars/avril 2017. Or, à partir de cette période, le naphta et les condensats qui entraient dans le processus de fabrication contenaient plus de soufre, ce qui est venu contrecarrer l'amélioration due à l'achat du LCO à faible teneur en soufre.

Par ailleurs, ce LCO à basse teneur en soufre pose des problèmes de stabilité du Vapocraqueur (par notamment l'encrassement des équipements).

Par conséquent, dès le mois de septembre 2017, la DREAL a été avertie et, en l'absence de solution technique, un calendrier d'avancement d'études approfondies a été défini (tous les 3 mois). Il s'agit d'une décision importante pour le Vapocraqueur de Berre.

Concrètement, depuis cette réunion avec la DREAL, il n'y a donc pas de délai prescrit à ce jour.

M. LAURENT (DREAL- COLLEGE ADMINISTRATION):

La réglementation nationale sur les installations de combustion a évolué. Avec la réglementation européenne, les valeurs limites d'émission ont été fortement abaissées en début d'année 2016. On était donc une période de mise à niveau des exploitants.

En outre, lors des inspections qui ont été faites pour le site pétrochimique de Berre, l'écart a été notifié à l'exploitant. Ce dernier a proposé un certain nombre d'actions correctives dont la DREAL a pris acte avec des échéances assez rapides. Il s'avère que ces actions correctives ne permettent pas à ce jour d'atteindre la conformité requise. La DREAL va donc être amenée à encadrer réglementairement les délais de mise en conformité en proposant à M. le Préfet un Arrêté de Mise en Demeure.

M. TASSY (MAIRIE DE GIGNAC-LA-NERTHE- COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES):

Concernant le LCO, êtes-vous passé sur la nouvelle formule ou êtes-vous restés sur l'ancienne ?

M. GOY (LYONDELLBASELL- COLLEGE EXPLOITANTS):

Le LCO est là pour diluer les produits lourds tout en continuant à être brûlés dans les chaudières.

Le LCO qui a été fourni au site pétrochimique est synthétique (et non issu de la raffinerie) afin d'avoir une faible teneur en soufre. Par conséquent, il ne contenait pas les éléments (les polyaromatiques) permettant de dissoudre les produits lourds du Vapocraqueur.

Il semblerait que dorénavant, on puisse à la fois trouver du LCO à faible teneur en soufre mais également avec la teneur en polyaromatique qui convienne.

M. DURAND (ASL DES BORIES- COLLEGE RIVERAINS):

Vous avez indiqué envoyer de la vapeur d'eau pour enrayer les excès de gaz qui s'échappaient des cheminées. Cette vapeur d'eau n'a-t-elle pas l'effet inverse ? N'y aurait-il pas des retombées de ces gaz sur place ? ?

M. GOY (LYONDELLBASELL- COLLEGE EXPLOITANTS):

Lorsque l'on envoie de la vapeur d'eau dans une torche, cela s'appelle « une vapeur d'effacement ». Cette vapeur a pour but de diluer les imbrûlés. Comme toute combustion, une combustion de torche n'est pas parfaite : 98% se transforment en CO₂ et en eau, et les 2% d'« imbrûlés » restants font les fumées noires.

Pour effacer cette présence de suie, on injecte de la vapeur d'eau afin qu'elles ne se dispersent pas et disparaissent naturellement.

M. ANDREONI (PRESIDENT DE LA CSS- MAIRE HONORAIRE DE BERRE L'ÉTANG- COLLEGE COLLECTIVITES):

Au niveau de la Raffinerie, il n'y avait quasiment plus d'émission de SO₂ car l'on brûlait ce dernier à la sortie. N'y a-t-il donc plus moyen de brûler ce SO₂ à l'identique ?

M. GOY (LYONDELLBASELL- COLLEGE EXPLOITANTS):

Lorsque la Raffinerie était en service, cette dernière avait ses propres émissions de SO₂. La Raffinerie s'arrêtant, les émissions de SO₂ liés à la Raffinerie se sont donc arrêtées.

En revanche, pour le Vapocraqueur, quelle que soit l'origine de ses charges (naphta venant d'une raffinerie, naphta ou condensats venus d'ailleurs), va continuer à émettre du SO₂ via les chaudières qui brûlent ses résidus. Ce sont donc deux choses différentes.

Cette question fait certainement référence au projet SCOTT¹ qui arrivait à capter et traiter le SO₂ émis par la Raffinerie. Or, capter le SO₂ à la sortie des cheminées des chaudières HP est une alternative. Il est préférable d'agir sur la cause plutôt que sur les conséquences en n'ayant pas de soufre dans les produits entrants (ce qui sera difficile), et ensuite, d'exporter les résidus fatals du Vapocraqueur plutôt que de les brûler. Si in fine tout cela s'avère infructueux voire impossible et qu'il n'y a pas d'autre choix que de les brûler, il faudra alors laver ces fumées, par l'équivalent d'une installation SCOTT. Cela fait donc partie des possibilités qui sont étudiées et qui sont réalisables, mais ces unités de traitement ne sont pas simples à opérer.

LyondellBasell va prendre un peu de temps pour prendre en compte l'avenir du Vapocraqueur et du site globalement afin de décider ce qui sera le plus optimal afin d'être conforme aux émissions de SO₂.

¹ Unité de Traitement des Gaz de Queues des Soufres.

M. NEVIERE (MNLE- COLLEGE RIVERAINS):

L'unité SCOTT a été mise en service peu de temps avant l'arrêt de la Raffinerie. Qu'est devenue cette unité ? A-t-elle pu être récupérée afin de la faire fonctionner ailleurs ?

M. GOY (LYONDELLBASELL- COLLEGE EXPLOITANTS):

Dans le périmètre des installations et des équipements qui sont démantelés dans le cadre de la Raffinerie, il m'est impossible de dire s'il se trouve tout ou partie des installations du projet SCOTT.

Il faut savoir qu'une unité de désulfuration est par design, conçue pour un certain débit, caractéristique et concentration donnés. Par conséquent, ce qui a fonctionné pour la Raffinerie ne fonctionnera peut-être pas pour d'autres unités.

2.2- BRENNTAG Méditerranée :

(M. MOUVAUX)

M. MOUVAUX, Directeur du site de BRENNTAG Méditerranée, présente le bilan du Système de Gestion de Sécurité de l'année 2016.



Bilan_SGS_Brenntag_2016.pdf

Il rappelle que pour le Groupe Brenntag, la sécurité est une valeur essentielle et qui doit être partagée par tous.

Organisation et formation :

- Politique de Prévention des Accidents Majeurs : mise à jour et signée en janvier 2016 (post directive SEVESO III) :
 - ➔ Politique nationale.
 - ➔ Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) ➔ il s'agit de quelque chose de récent pour Brenntag.
 - ➔ Gestion des Modifications par WorkFlow ➔ toute modification sur un site est portée à la connaissance de la Direction HSE qui émet un avis sur la compatibilité de cette modification par rapport à la maîtrise des risques et par rapport à la réglementation. Cela est validé in fine par la DREAL.
- Formation aux risques chimiques et aux activités de distribution :
 - ➔ Support e-learning en 10 modules : activités, règles générales de sécurité, risques entrepôt, ... Il sert aussi bien pour les nouveaux arrivants que pour le personnel déjà en poste. Depuis cette année, un nouveau module lié à la sûreté a été ajouté. Ces modules sont particulièrement efficaces pour le personnel intérimaire.
 - ➔ 100% du personnel (exploitation et administratif) formé ; recyclage tous les 5 ans.
- Exercices d'urgence – formation des équipiers d'intervention :
 - ➔ 4 équipiers d'intervention ;
 - ➔ 1 chef d'intervention formé en 2016 par un organisme spécialisé ;
 - ➔ Formation continue via 2 exercices « POI »¹ et 4 entraînements sur site. Les thèmes de ces exercices sont diversifiés.
- Formation à la Direction des Opérations Internes (DOI) :

¹ Dont 1 avec le SDIS 13.

- ➔ 4 personnes aptes à la Direction des Opérations Internes ;
- ➔ Formation continue (2 exercices par an). Il y a une rotation pour prendre à tour de rôle la commande de ces exercices, tout en étant observé par quelqu'un d'extérieur afin d'améliorer la performance lors de ces exercices.
- Formation utilisation de chariots (CACES) : ➔ 1 personne formée en 2016. 100% des caristes sont formés et recyclés ;
- Formation plan de prévention et permis de feu : ➔ 2 personnes formées en 2016 ; sous forme d'exercices menés par la Direction HSE.

Maîtrise des procédés et de l'exploitation :

- 120 Safety-walks. Il s'agit de visites de sécurité du site. Plusieurs personnes sont formées sur site (chef de dépôt, responsable qualité, ...)
- 100% du personnel du site a été vu au titre des Visites Comportementales de Sécurité (VCS). Le management (1 VCS/pers/mois) audite la personne à son poste de travail sur le thème de la sécurité : chauffeurs, caristes, opérateurs, maintenance, laboratoire. Il s'agit vraiment d'un outil pédagogique qui permet d'être en situation réelle.

Accidentologie / Situations d'urgence :

4 accidents de travail avec arrêt. Il s'agit surtout d'accidents bénins dus essentiellement à des chutes ou petites blessures ainsi qu'à l'exposition aux produits chimiques.

Investissements et Modifications :

340 k€ en 2016 (dont 163 k€ liés à la sûreté) :

- Sûreté (contrôle d'accès par biométrie, caméras, barrières périmétriques) ;
- Equipement des chauffeurs en transpalettes électriques afin de faciliter leurs tâches ;
- Niveaumétrie électronique des cuves ;
- Sécurisation des rackings ;
- Réfection de la rétention en béton des cuves d'acide chlorhydrique ;
- Extension de la détection incendie à l'entrepôt ;
- Démantèlement de l'ensemble des cuves de solvants suite à l'arrêt de l'activité solvant.

Gestion des situations d'urgence :

- Document POI :
 - ➔ Mis à jour en avril 2015.
- Déclenchements du POI (2 exercices) :
 - ➔ Mai 2016 : départ de feu dans une zone de stockage des comburants de l'entrepôt, avec une victime ;
 - ➔ Septembre 2016 : début d'incendie dans le stockage des solvants (réalisé avec le concours du SDIS13) ;
- 6 Exercices par an pour entraîner les équipes en interne.

Retour d'expérience (groupe) :

- 1 accident notable sur le site de Brenntag Méditerranée à Vitrolles :
 - ➔ Rupture d'une vanne de pied de cuve d'eau de javel avec vidange d'une partie du stock dans la rétention ;
- 4 accidents notables recensés en sur les autres sites Brenntag en France :
 - ➔ Rupture de la canalisation après la vanne de pied de cuve et déversement de 600 litres d'eau de javel dans la rétention ;

- ➔ Rupture de canalisation en fin de dépotage d'acide sulfurique – perte de quelques litres de produits ;
- ➔ Rupture de canalisation en polyéthylène lors d'un dépotage de javel ;
- ➔ Epanchage de produit sur l'aire de camion en remplacement d'un clapet sur la canalisation d'empotage.

Brenntag Vitrolles analyse les accidents notables recensés au niveau du Groupe en France pour partage du retour d'expérience.

Le contrôle du Système, les Audits et la Revue de Direction :

- Audit interne HSE en novembre 2016 ;
- Inspection DREAL le 29/03/2016 :
 - ➔ 1 écart : faire réaliser un contrôle inopiné des rejets aqueux par un organisme indépendant préalablement convenu avec la DREAL ;
 - ➔ 3 remarques :
 - Arrêté municipal de rejet dans le réseau communal des eaux usées : suite à cette remarque, signature d'une convention spéciale de versement tripartite entre la mairie de Vitrolles, la SAUR et Brenntag pour autoriser le rejet des effluents pollués vers le réseau d'assainissement des eaux usées communal ;
 - Surveillance préventive du réseau d'incendie ;
 - Identifier dans le POI, les hydrants (poteaux d'incendie) de la ZI susceptibles d'être sollicités.

INTERVENTIONS :

M. TASSY (MAIRIE DE GIGNAC-LA-NERTHE - COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES):

Quand vous dites que vous choisissez un laboratoire « convenu » avec la DREAL, le terme approprié n'est-il pas « labellisé » ?

Par ailleurs, concernant les mesures de sûreté, vous évoquez la niveaumétrie qui est reportée. Est-ce une demande de la DREAL ou est-ce quelque chose que vous avez réalisé par vous-même suite à des incidents ?

M. MOUVAUX (BRENNTAG MEDITERRANEE - COLLEGE EXPLOITANTS):

Concernant la niveaumétrie électronique, il ne s'agit pas d'une demande spécifique de la DREAL sur la technologie à employer. En effet, Brenntag doit connaître le niveau de remplissage de ses cuves. Il y a différentes techniques (contrôles externes, sondes...). Auparavant, il y avait des reports uniquement aux postes de conditionnement. Aujourd'hui ces informations sont disponibles sur les PC des responsables du site. Cela fait partie des procédures de réception.

En ce qui concerne le choix du prestataire pour les contrôles inopinés, la DREAL retient un laboratoire parmi 3 proposés par l'exploitant. Même si l'on parle de contrôles inopinés, l'accès au site est tout de même réglementé et soumis à différents points de contrôle.

M. LAURENT (DREAL - COLLEGE ADMINISTRATION):

Effectivement, ce ne sont pas des mesures d'auto surveillance classiques réalisées par les exploitants eux-mêmes. Il s'agit de contrôles inopinés lancés à l'échelle du département et aussi bien pour les rejets dans l'air que dans l'eau. Cela peut également venir compléter l'auto surveillance quand elle est imposée par un arrêté préfectoral. Les exploitants proposent des laboratoires agréés et un seul sera retenu et sera mandaté par la DREAL pour effectuer ces contrôles inopinés.

2.3- BUTAGAZ :

(M. LEMAITRE)

M. LEMAITRE, Chef d'Unité Exploitation de BUTAGAZ Rognac, présente le bilan du Système de Gestion de la Sécurité depuis novembre 2016 jusqu'à septembre 2017.



Butagaz_CSS_Bilan_
2016

Evolution du site : faits marquants entre 11/2016 et 09/2017 :

- Mise en service de l'installation provisoire permettant de maintenir les activités d'emplissage et contrôle périodique des bouteilles. Cette installation s'inscrit dans le cadre des travaux suite à l'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) qui sont en cours de réalisation sur le site depuis début 2017. Cette installation a permis de maintenir les 42 emplois sur le site.
- Démarrage des travaux PPRT depuis janvier 2017.
- Requalification des 3 réservoirs sous talus.
- Délestage de certains dépôts rattachés au site.
- Modification des horaires suite à la baisse d'activité.
- 4 embauches (ouvriers exploitation).

M. LEMAITRE présente quelques photos de l'installation provisoire ainsi que de l'installation définitive.

Activité du site entre 11/2016 et 09/2017 :

L'activité est légèrement en baisse compte-tenu des travaux.

- Chargement des gaz en citerne : 22 000 t¹ ;
- Emplissage : 29 000 t, soit 2 650 000 bouteilles ;
- Contrôle périodique des bouteilles : 195 300 bouteilles.

Gestion des situations d'urgence :

Aucune situation d'urgence depuis novembre 2016.

Aucun déclenchement de POI.

1 exercice mensuel de sécurité en situation POI.

06/06/2017 : exercice en collaboration avec les services de secours (GRIMP), dont le thème était « secours à une victime dans un réservoir sous talus ».

Suivi du système de gestion de la sécurité :

- 1219 contrôles réalisés sur les équipements importants pour la sécurité de novembre 2016 à septembre 2017 ;
- 9 fiches d'anomalies depuis novembre 2016, dont 5 pour des groupes incendie ;
 - ➔ Aucune de ces 9 anomalies n'a remis en cause le niveau de sécurité du site, des modes de marche équivalents étant mis en œuvre à chaque fois que nécessaire.

Principales formations dispensées entre novembre 2016 et septembre 2017 :

Beaucoup de formations ont été dispensées compte tenu des recrutements :

- Exercices sur feux réels : 35 ;
- Formations réglementaires sur site : 422 (dû aux nombreux personnels extérieurs intervenant sur le chantier).

Gestion des retours d'expérience :

2 accidents de travail avec arrêt sont à déplorer pour l'année 2016.

Il y a chez Butagaz un retour d'expérience national, voire international, avec la diffusion d'un certain nombre de « Flashs HSSE » (27 entre novembre 2016 et septembre 2017) à l'ensemble du personnel du site.

Concernant les mesures de prévention mises en œuvre :

- 10 fiches de prévention sécurité remontées par le personnel ;
- 41 études de poste et risque travail ;
- 1 réunion du Groupe d'Amélioration de la Sécurité.

Gestion des modifications :

- Travaux année 2016 : 2 100 k€ d'investissement global
 - ➔ Modernisation des machines de conditionnement et d'alimentation électrique : 100 k€ ;
 - ➔ Travaux PPRT : 500 k€ (installations provisoires) + 1 500 k€ (début des travaux de réduction des risques à la source) ;
- Travaux année 2017 : enveloppe budgétaire de 6 000 k€
 - ➔ HSSE : modernisation des machines de conditionnement + traitement de l'obsolescence des automates programmables et groupes incendie ;
 - ➔ Travaux PPRT : 5 800 k€ (réduction du risque à la source²) ;

¹ En situation normale, l'activité est de l'ordre de 70 000 à 90 000 t.

² Relocalisation des postes de chargement/déchargement camions, enfouissement d'une partie de la pomperie...

- ➔ Travaux de mise en conformité réglementaire : requalification des 3 réservoirs sous talus.

Maîtrise du risque et des procédés :

- Maîtrise du risque, afin de garantir la sécurité dans le cadre des divers travaux réalisés sur le site :
 - ➔ 77 plans de prévention et 586 autorisations de travail en 2016 ;
 - ➔ 60 plans de prévention et 902 autorisations de travail à fin septembre 2017.
- Maîtrise des procédés et de l'exploitation :
 - ➔ Rédaction de procédures et instructions spécifiques à l'établissement (3 procédures), notamment dans le cadre de l'installation provisoire.

Audits et visites d'inspection :

- 2 Audits du système de gestion de la sécurité (les 3 et 4 mai 2017 par CJV Environnement) : 6 points d'amélioration ont été identifiés et traités ;
- 1 inspection technique interne (entre mai et juillet 2017) : 16 points d'améliorations ont été identifiés et traités à ce jour ;
- 1 visite d'inspection de la DREAL (6 juillet 2017) : elle a fait l'objet d'un rapport le jour même et d'un courrier de suivi de Butagaz en date du 22/07/2017.
Aucun écart à la réglementation n'a été relevé et 7 remarques ont été relevées dont 4 ont été soldées et 3 sont en cours¹ de traitement.

INTERVENTIONS :

M. DURAND (ASL DES BORIES - COLLEGE RIVERAINS):

L'installation provisoire des 2 réservoirs est prévue pour être maintenue combien de temps ? Cette installation est-elle sécurisée ?

M. LEMAITRE (BUTAGAZ- COLLEGE EXPLOITANTS):

Il s'agit actuellement de la phase de regazage de la nouvelle installation.

Les travaux de sécurisation (détection de flammes / gaz / arrosage) sont conformes.

M. DURAND (ASL DES BORIES- COLLEGE RIVERAINS):

Beaucoup de riverains ont déploré le bruit dû aux alarmes et surtout le fait qu'il n'y ait pas eu d'informations à ce sujet. N'y a-t-il aucun autre système qui puisse remplacer cela (un système d'alarme lumineuse par exemple) ?

Par ailleurs, concernant la sûreté du site, il est apparemment aisé de s'introduire depuis l'extérieur.

M. LEMAITRE (BUTAGAZ - COLLEGE EXPLOITANTS):

Concernant l'alarme, toutes les procédures doivent être testées de A à Z. L'information des riverains n'a pu être réalisée car ces tests ont été faits tardivement. En revanche, les pompiers, la gendarmerie et la mairie ont été informés que ces exercices allaient occasionner des nuisances sonores.

Cela est temporaire même si d'autres déclenchements auront lieu (les tests sont entrepris une fois par mois).

Pour ce qui est de la sûreté, la partie clôturée a été renforcée par de gros blocs bétons mais il est difficile d'empêcher toute intrusion. S'il est constaté quelque chose de suspect, les pouvoirs de police sont immédiatement prévenus.

¹ Liées aux travaux PPRT.

MME LENOIR (MAIRIE DE ROGNAC):

Une communication a été faite par la Mairie de Rognac sur le site internet de la mairie ainsi qu'à l'accueil de la mairie.

Ne serait-il pas possible d'envisager un système de fiches G/P comme cela est pratiqué par LyondellBasell ?

M. PASTOR (ASL DES BORIES- COLLEGE RIVERAINS):

Pour le moment, il ne s'agit que d'essais. Or, si un jour il devait y avoir un évènement réel, quel serait le signal ?

M. ANDREONI (PRESIDENT DE LA CSS- MAIRE HONORAIRE DE BERRE L'ÉTANG- COLLEGE COLLECTIVITES):

La Commune de Berre l'Etang dispose d'un système d'alerte téléphonique qui est un excellent vecteur d'information, si tant est que la population accepte de fournir ses coordonnées. Cet automate d'alerte téléphonique permet, en 15 à 20 minutes, d'alerter l'ensemble des foyers berrois sur leurs téléphones mobile ou fixes.

M. LEMAITRE (BUTAGAZ- COLLEGE EXPLOITANTS):

Il faut également préciser qu'en cas d'accident de ce type, les sirènes PPI seraient également déclenchées.

M. SÉNATEUR (SOUS-PRÉFET D'ISTRES- COLLÈGE ADMINISTRATIONS):

Effectivement, le dispositif PPI prévoit cela, notamment l'alerte de la population ainsi que les conduites à tenir.

M. TASSY (MAIRIE DE GIGNAC-LA-NERTHE - COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES):

Certaines « anomalies » ont nécessité un délai de retour à la normale supérieur à 1 mois. Le REX¹ va-t-il permettre d'éviter une durée si longue dans le futur ?

M. LEMAITRE (BUTAGAZ- COLLEGE EXPLOITANTS):

C'est effectivement le rôle du REX. Il a été prévu un achat de pièces de rechange en stock.

M. ANDREONI (PRESIDENT DE LA CSS- MAIRE HONORAIRE DE BERRE L'ÉTANG- COLLEGE COLLECTIVITES):

Pour en revenir aux sirènes, ne serait-il pas possible d'effectuer des essais sirène spécifiques, le mercredi par exemple (comme pour les sirènes RNA²), afin que la population s'y habitue ?

M. SÉNATEUR (SOUS-PRÉFET D'ISTRES- COLLÈGE ADMINISTRATIONS):

Non, cela est difficilement envisageable et risque de créer de la confusion.

2.4- STOGAZ :

(M. DELABROSSE)

M. DELABROSSE, Responsable du site de STOGAZ Marignane, présente le bilan du Système de Gestion de Sécurité de l'année 2016.



Stogaz_CSS_Bilan_2
016

Bilan exploitation année 2016 :

¹ Retour d'expérience.

² Réseau National d'Alerte.

L'activité pour l'année 2016 est en légère baisse par rapport à 2015, puisque le tonnage global s'élève à 32 000 t, réparti de la manière suivante :

- Emplissage : 26 805 t ;
- Chargement vrac : 5 186 t (en diminution) ;
- Approvisionnement : 387 camions citernes reçus. Ce chiffre est en augmentation depuis l'arrêt du pipe en décembre 2016.

Travaux à caractère « sécurité » :

Il explique que de nombreux travaux ont été réalisés pour la sécurité des installations, et qui font suite aux études de dangers. Parmi les principaux, on relève :

- Remplacement de la cabine peinture et du système de pulvérisation : 60 k€ ;
- Automatisation déchargement vrac et discrimination produit : 50 k€ ;
- Réfection complète du talus des réservoirs + renforcement de la protection cathodique : 43 k€ ;
- Pour la partie PPRT, renforcement et adaptation des mesures de sûreté suite aux évolutions générées par le PPRT + traçage ilots stockage casiers.

Bilan du Système de Gestion de Sécurité (SGS) :

Audit du système et des installations :

- Audit des installations suivant le référentiel Métier de la Maison Mère en avril 2017 ;
- Visite d'inspection de la DREAL en juin 2017 ;
- Audit des conditions d'emplissage des bouteilles suivant la norme EN 1439 en avril et octobre 2017 ;

Bilan de l'activité de contrôle et d'entretien MMR 2016 :

- Nombre de contrôles effectués sur un an : 1199 ;
- Nombre de contrôles MMR : 786 ;
- Nombre de contrôles MMRI : 96 ;
- 1 contrôle non-conforme pour un câble électrique défaillant.

M. DELABROSSE fait ensuite un bilan des anomalies, incidents et de l'accidentologie sur le site.

Depuis 1 an, 8 événements ont été recensés sur le site de Marignane :

- 0 accident avec arrêt ;
- 3 accidents matériels liés à l'exploitation sans conséquences humaines ;
- Aucune perte de confinement GPL ;
- Aucun événement lié à l'activité de chargement en vrac ;
- 5 événements liés à des défaillances matérielles (déclenchements intempestifs des capteurs détection gaz/flammes, câble de la boucle d'arrêt d'urgence, défaut d'ouverture du circuit hydraulique, ...) ;
- Aucun événement sûreté.

Le SGS comprend un volet formation, nécessaire pour assurer aux équipes la compétence et la connaissance nécessaire :

- Formations habituelles (habilitations électriques, risques professionnels en entreprise, ...) ;
- Renouvellement de toutes les habilitations ATEX (personnel de maintenance qui travaille sur des équipements compatibles avec une atmosphère explosive) ;
- Formation sécurité incendie → 22 formations.

Cette formation vient en supplément de tous les exercices mensuels qui découlent également de l'étude de dangers et des retours d'expérience.

Stogaz réalise un scénario différent tous les mois et s'assure sur les 12 mois glissants que ce scénario n'a pas déjà été testé, sauf dans le cas où cet exercice est réalisé avec les pompiers et où le scénario choisi permet de mettre en œuvre les moyens du site avec les moyens du SDIS.

Bilan des exercices d'alerte :

- Bilan annuel 2017 des exercices POI :
 - 10 exercices internes ;
 - 10 scénarii différents testés ;
 - 6 exercices en situation dégradée (fonctions) ;
 - 3 exercices en présence des sapeurs-pompiers de Marignane.
- Bilan annuel 2017 des tests de la sirène PPI :
 - 10 essais sirène positifs.

M. DELABROSSE dresse le bilan des émissions.

Stogaz génère des COV non méthaniques exprimés en équivalent carbone : 37 tonnes en 2016. Parmi les principales activités génératrices on relève :

- Fugitifs réseaux : 38%
- Contrôle périodique : 31%
- Emplissage : 17%
- Peinture : 13%

Enfin, il présente le programme prévisionnel de réduction des risques qui découle de ces REX et audits. Il en ressort un plan d'actions qui est répercuté sur les budgets investissement et entretien du site¹ :

- Machine à changer les robinets sur les bouteilles en gaz : 200 k€ ;
- Réduction du diamètre des tuyauteries de la ligne de soutirage réservoir : 150 k€.

INTERVENTIONS :

M. TASSY (MAIRIE DE GIGNAC-LA-NERTHE - COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES):

Quel est le gain réel concernant les COV suite à l'achat de cette machine à changer les robinets sur les bouteilles en gaz ? Est-ce un véritable choix de Stogaz ?

M. DELABROSSE (STOGAZ - COLLEGE EXPLOITANTS):

Il s'agit effectivement d'un choix de Stogaz. Outre le gain en COV, il y a également un gain pour la santé des salariés qui n'ont plus à manipuler les bouteilles (poids moindre).

M. TASSY (MAIRIE DE GIGNAC-LA-NERTHE - COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES):

Que faire pour les gens du voyage qui sont implantés à proximité du site ?

M. DELABROSSE (STOGAZ - COLLEGE EXPLOITANTS):

Les deux camps se trouvent hors du périmètre PPRT et il s'agit de camps sauvages. En revanche, je ne sais pas s'ils se trouvent à l'intérieur du périmètre PPI.

M. TASSY (MAIRIE DE GIGNAC-LA-NERTHE - COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES):

Y a-t-il eu une modification du périmètre suite à l'arrêt du pipe ?

¹ Détail des coûts dans la présentation ppt.

*M. DELABROSSE (STOGAZ - COLLEGE EXPLOITANTS):
Non, mais il y a eu une compensation.*

3- ACTIONS DE LA DREAL

(Mme BLANC – DREAL PACA)

Mme BLANC fait un point sur les différentes actions et inspections de la DREAL.



DREAL_DDTM13_CS
S_19102017

La DREAL est amenée à effectuer deux types d'actions : soit de l'instruction de dossiers, soit des actions concrètes sur le terrain (inspections programmées ou inopinées, voire circonstanciées suite à un évènement ou une plainte).

Le bilan des actions de la DREAL depuis le 29/11/2016 fait état de :

- 20 inspections pour le Pôle Pétrochimique de Berre sur les thèmes suivants :
 - ➔ Plan de modernisation des installations industrielles ;
 - ➔ Rejets atmosphériques (benzène, butadiène) ;
 - ➔ Suites de l'incident du 14/07/2015 sur Canourgue ;
 - ➔ Liquides inflammables : cuvettes de rétention, niveaux de sécurité, vannes de sectionnement – pieds de bacs ;
 - ➔ Mesures de maîtrise des risques ;
 - ➔ Respect des AP de mise en demeure ;
 - ➔ Eau ;
 - ➔ Sol et sous-sol ;
 - ➔ Visites SIR ;
 - ➔ Contrôles inopinés Air et Eau.
- 3 inspections pour le Port de la Pointe (risques chroniques, PMII Bac de liquides inflammables, respect AP de mise en demeure).
- 1 inspection pour Brenntag avec pour thème la prévention de la formation de mélanges incompatibles.
- 1 inspection pour Butagaz sur l'arrêté préfectoral de la phase transitoire (travaux).
- 1 inspection pour Stogaz sur la gestion de la perte d'alimentation électrique.

Arrêtés préfectoraux¹ :

Les arrêtés préfectoraux représentent le deuxième volet des actions menées par la DREAL au niveau des inspections, et sont de plusieurs types (AP de mesures d'urgences, AP de Mise en Demeure, AP complémentaires...).

- Pôle Pétrochimique de Berre : 6 arrêtés ;
- Butagaz : 1 arrêté (suite à la réalisation des travaux) en cours de rédaction.

INTERVENTIONS :

*M. TASSY (MAIRIE DE GIGNAC-LA-NERTHE - COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES):
Suite aux visites, comment se clôture l'inspection ?*

MME BLANC (DREAL - COLLEGE ADMINISTRATIONS):

Après une visite, une fiche d'écart et une autre de remarque peuvent être émises et donnent lieu, selon les réponses apportées par l'exploitant sur les écarts

¹ Détail dans document ppt.

constatés, soit à un arrêté complémentaire soit à un arrêté préfectoral de mise en demeure.

4/ EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

(Mme BLANC – DREAL PACA)

Mme BLANC évoque la démarche P.E.U. (Permis Environnemental Unique) qui vise à regrouper dans un dossier unique, l'ensemble des obligations réglementaires du Code de l'Environnement dans le cas d'une demande d'autorisation d'exploiter ou d'une modification substantielle des conditions d'exploitation d'une installation déjà autorisée.

Il s'agit d'une démarche en 3 temps avec une phase amont de préparation importante, une phase d'examen et une phase de décision.

Cette réforme a pour but la simplification des procédures sans pour autant diminuer le niveau de protection environnementale.

Tous les types de projets sont concernés (IOTA¹, ICPE, ...).

5/ POINT SUR LES PPI

(Mme BLANC – DREAL PACA)

Mise à jour du PPI pour Berre en 2016 en séparant :

- PPI du Port de la Pointe (révision d'août 2016) ;
- PPI du Pôle Pétrochimique de Berre (révision de janvier 2017) ;
- PPI de Compagnie de Distribution des Hydrocarbures si reprise de l'activité.

Mise à jour (en cours) du PPI de Stogaz suite à la réduction du périmètre d'application.

6/ POINT SUR L'AVANCEMENT DES PPRT (Mme DUCHENE – DDTM 13 et Mme BLANC – DREAL PACA)

PPRT du Pôle Pétrochimique de Berre :

Conclusions de la 3^{ème} POA du 22/06/2017

Réduction des enjeux concernés par le PPRT de Berre :

Suite à l'instruction de 11 ETE², 9 dossiers de modification des conditions d'exploiter et le dossier de cessation d'activité de la raffinerie ont été instruits. Les enjeux impactés par les risques technologiques du site pétrochimique sont :

- Logements : initialement 2100 dans le périmètre d'étude, 1300 dans l'enveloppe des aléas → 270 logements (en cinétique rapide) ;
- Activités économiques : initialement 200 → 70.

Les 4 réunions techniques se sont tenues depuis 1 an :

Le but de ces réunions était de discuter de tous les sujets à enjeux relatifs au PPRT, en amont et de façon collégiale et donc, avant les POA ou la CSS. Les thèmes sont :

- Réunion technique n°1 : Zone grisée/activités dans la future plateforme économique (PFE) ;
- Réunion technique n°2 : Logements (urbanisations futures et existantes) ;
- Réunion technique n°3 : Enjeux hors logements (activités économiques hors PFE, ERP, équipements sportifs, ...) urbanisation future et existante ;
- Réunion technique n°4 : Infrastructures (routes, voies ferrées, ...) et usages (rassemblements, pêche, ...).

¹ Installations, Ouvrages, Travaux et Activités soumis à la législation sur l'eau.

² Etudes Technico Economiques de réduction du risque à la source.

Les résultats de ces réunions techniques sont les suivants :

- Rédaction des principes du règlement, notamment en ce qui concerne les infrastructures et les usages ;
- Présentation des résultats de l'étude de vulnérabilité et de la réunion de restitution du 08/11/2016 ;
- Proposition de stratégie pour les biens les plus exposés.

Avancement du PPRT :

Le travail entrepris en réunion technique a été poursuivi et a permis :

- L'élaboration du zonage (terminée)¹ ;
- La rédaction du règlement (en cours de finalisation).

La prochaine réunion des POA se tiendra le 14 décembre 2017 et exposera :

- Les points du règlement non arbitrés en réunion technique ;
- Le projet de règlement ;
- Le projet de zonage réglementaire ;
- Les mesures foncières ;
- Les prescriptions de travaux ;
- La dernière phase d'élaboration du PPRT conduisant à son approbation fin 2018.

Planning prévisionnel du PPRT :

Il y a différentes phases réglementaires au niveau d'un PPRT.

La phase de concertation, avec en parallèle la phase de stratégie (réunions techniques des groupes de travail) s'achèvera fin 2017.

La phase administrative s'étalera sur toute l'année 2018. L'idée est de pouvoir soumettre à l'avis de la CSS en 2018 un projet de règlement du PPRT du Pôle Pétrochimique de Berre. Au préalable, les POA seront réunies au premier trimestre 2018, et une première réunion publique sera organisée au premier trimestre 2018.

L'approbation du PPRT n'est pas prévue avant fin 2018. Il s'agit d'un processus long mais qui se veut collaboratif et associatif, ce qui prend du temps.

La mise en œuvre du PPRT est prévue pour 2019 et les années suivantes.

7/ QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de nouvelles questions, M. ANDREONI remercie M. le Sous-préfet d'Istres, les services de l'Etat ainsi que l'ensemble des participants et clôture la séance.

La séance est levée à 17h30.

¹ Cf cartes dans la présentation ppt DREAL – DDTM13.